



Formation

Mention complémentaire Technicien en énergies renouvelables option B énergie thermique (TER option B)

Métiers de l'énergie

Objectifs

Les objectifs sont de former le candidat pour qu'il devienne Technicien en Energies Renouvelables (PAC, Solaire Thermique, Biomasse) et qu'il soit capable :

- De Réaliser la mise en œuvre d'équipements utilisant des énergies renouvelables (pompes à chaleur, panneaux solaires thermiques, installations de chaudières biomasses)
- D'effectuer la mise en service et la maintenance de ces installations
- De se tenir informé sur l'évolution des réglementations et technologies de matériel

Compétences visées

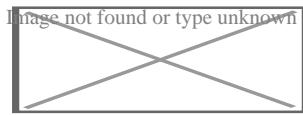
A l'issue de la formation, le candidat sera capable, sur des installations «Solaire Thermique, Biomasse et PAC» de :

- Préparer et organiser son intervention en tenant compte des interactions entre les différents corps d'état.
- Reconnaître des éléments et/ou des appareils,
- Analyser une installation pour permettre une intervention (modifications, mise en service, maintenance).
- Prévoir les différentes phases de préparation du chantier ou de l'intervention en tenant compte des interactions entre les différents corps d'état.
- Vérifier les approvisionnements du chantier en tenant compte des interactions entre les différents corps d'état.
- Prendre en compte l'ensemble des exigences techniques et environnementales pour la mise en place des équipements et des réseaux d'utiliser ses connaissances technologiques et pratique pour mettre en œuvre des réseaux

Admission

Formation gratuite et rémunérée pour l'alternant et accessible sous différents statuts : contrats d'apprentissage, de professionnalisation, ou autres dispositifs de la formation professionnelle et continue sous réserve de répondre aux critères d'admissibilité liés à la certification préparée.

Formulez vos vœux sur [Parcoursup](#).



Prérequis :

Bac Professionnel Technicien en Installations des Systèmes Energétiques et Climatiques ou du Brevet Professionnel Monteur en Installations du Génie Climatique et Sanitaire

La liste exhaustive des informations liées au diplôme est accessible sur notre site internet www.cciformation49.fr (prérequis, objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs, contacts, méthodes mobilisées, modalités d'évaluation et accessibilité aux personnes en situation de handicap.)



CCI Formation Angers - Cholet - Saumur

formation@maineetloire.cci.fr

www.cciformation49.fr

02 41 20 49 00

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



Labellisé



Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Certification qualité délivrée pour les catégories suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
FORMATION PAR APPRENTISSAGE
VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE
BILANS DE COMPÉTENCES

La formation

1 Programme

Enseignement professionnel :

- Etude des installations (Solaire Thermique, Biomasse, Pompe à Chaleur)
- Energétique (Caractéristiques du bâti, Déperditions, RT 2012 – RT2020, Calcul de consommations énergétiques, Ventilation des bâtiments, Acoustique du bâtiment)
- Mise en œuvre, mise en service des installations
- Electricité
- Dessin
- Gestion
- Santé et sécurité du travail

2 Méthodes

Nos méthodes pédagogiques s'appuient sur le principe de l'alternance des apprentissages, entre le centre de formation, et l'entreprise formatrice.

Pour donner du sens aux apprentissages, l'alliance entre apports théoriques et applications pratiques est systématiquement recherchée. L'équipe pédagogique -constituée pour partie de professionnels reconnus dans leur métier - propose des situations d'apprentissages concrètes, variées et professionnalisantes.

Pour découvrir nos équipements, retrouver ces informations sur notre page Filière et / ou Campus.

3 Évaluation

Modalités d'évaluations intermédiaires et finales :

Tout au long du parcours de formation, des évaluations formatives, organisées en centre de formation et en entreprise, permettent de mesurer la progression de chaque apprenant. Des bilans organisés chaque semestre, sont l'occasion de réaliser des synthèses à des étapes clés du parcours.

Les épreuves de validation du diplôme se déroulent en cours et en fin de formation, conformément au règlement d'examen en CCF de ce diplôme. Si le candidat obtient la moyenne générale à l'issue des différentes situations d'évaluation, il valide son diplôme.

Validation des blocs de compétences :

En cas d'échec à la certification globale, le candidat peut obtenir la validation partielle de certains blocs de compétences, acquis pour une durée de 5 années.

Et après ?

4 Poursuite de formation

5 Métiers & entreprises

Les métiers

- Technicien en génie climatique
- Chef de chantier
- Chef d'équipe

Les entreprises

- Entreprises artisanales
- Entreprises de taille moyenne ou groupe spécialisé dans le domaine du génie climatique, réalisant des installations utilisant des énergies renouvelables

Partenaires



le cnam
Pays de la Loire



La liste exhaustive des informations liées au diplôme est accessible sur notre site internet www.cciformation49.fr (prérequis, objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs, contacts, méthodes mobilisées, modalités d'évaluation et accessibilité aux personnes en situation de handicap.)



CCIFormation Angers - Cholet - Saumur

formation@maineetloire.cci.fr

www.cciformation49.fr

02 41 20 49 00

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

